Nations Unies S/2020/1275



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 décembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général ; ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur la question « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », tenue le lundi 21 décembre 2020.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

20-17744 (F) 301220 270121



Annexe I

Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général

Je consacre mon exposé périodique sur la situation au Moyen-Orient au seizième rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2020/1234). Ce rapport écrit, qui a déjà été remis aux membres du Conseil, couvre la période allant du 21 septembre au 10 décembre 2020. Je commencerai par un point sur les faits nouveaux survenus depuis que le rapport a été remis au Conseil de sécurité.

Le 15 décembre, le Premier Ministre palestinien et le Coordonnateur par intérim pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé ont lancé le plan de réponse humanitaire pour 2021, qui comprend un appel aux dons de 417 millions de dollars pour venir en aide à 1,8 million de personnes vulnérables au cours de l'année à venir. D'après l'évaluation la plus récente des besoins humanitaires, 2,5 millions de Palestiniens – soit quelque 47 % de la population – ont actuellement besoin d'aide.

D'autres faits nouveaux liés aux colonies de peuplement sont survenus après la présentation du rapport écrit. Le 13 décembre, les autorités israéliennes ont annoncé un appel d'offres pour 290 logements dans la colonie de Gilo, à Jérusalem-Est. Le 16 décembre, lors d'un vote préliminaire, la Knesset israélienne a fait progresser l'adoption d'un projet de loi prévoyant un horizon à deux ans pour légaliser 65 avant-postes qui, dans l'intervalle, doivent être traités comme des colonies autorisées, en conséquence de quoi leurs habitants bénéficieront de tous les services municipaux.

Toujours depuis la présentation du rapport écrit, des incidents violents se sont poursuivis dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés.

Le 11 décembre, un Palestinien sourd et muet de Naplouse serait mort de complications résultant d'une blessure à balles réelles. Des agents de sécurité privés lui avaient tiré dessus le 17 août au point de contrôle de Qalandiya, au nord de Jérusalem. Les forces de sécurité israéliennes avaient déclaré précédemment qu'une enquête était ouverte sur l'incident.

Le 13 décembre, dans le cadre d'affrontements, les forces de sécurité israéliennes ont blessé deux Palestiniens, dont un jeune de 15 ans, à al-Shawabka, au nord de Toulkarm. L'adolescent aurait été touché à plusieurs reprises au genou par des balles réelles.

Le 14 décembre, à la clôture de séparation entre Gaza et Israël, les forces israéliennes ont tiré un obus qui a atterri près du camp de réfugiés de Boureïj, endommageant une maison. Les Forces de défense israéliennes ont déclaré qu'il s'agissait d'un accident et, là aussi, ont ouvert une enquête.

Je voudrais maintenant m'attarder sur quelques observations générales concernant la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) pendant la période considérée par le rapport.

Je reste gravement préoccupé par la poursuite des activités israéliennes de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Au cours de l'année écoulée, les autorités israéliennes ont fait progresser des plans de colonisation controversés qui étaient gelés depuis des années. Le nombre total de logements dont la planification a avancé en 2020 est comparable à celui de 2019, et ce, malgré une interruption de huit mois cette année. Environ 50 % de ces logements se trouvent au cœur de la Cisjordanie, dans des zones cruciales pour la contiguïté et la viabilité d'un futur État palestinien.

Le projet tendant à construire 3 500 logements dans la zone E-1, lieu stratégique et sensible, a été relancé après avoir été repoussé pendant huit ans. S’il était concrétisé, ce projet séparerait le nord et le sud de la Cisjordanie. Dans la même veine, un appel d’offres a été lancé concernant la construction de 1 200 logements dans une nouvelle implantation à Givat Hamatos, qui menace d’isoler encore davantage Jérusalem-Est de Bethléem et du sud de la Cisjordanie. Si l’un ou l’autre de ces projets allait de l’avant, il compromettrait gravement la possibilité d’établir un État palestinien d’un seul tenant et viable dans le cadre d’une solution négociée à deux États.

Les implantations israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, constituent une violation flagrante des résolutions de l’ONU et du droit international. Elles consolident l’occupation israélienne et compromettent les chances de parvenir à une solution à deux États. Il faut mettre immédiatement terme à toutes les activités promouvant l’implantation de colonies.

La poursuite des démolitions et confiscations de structures palestiniennes, y compris des écoles et des sites érigés dans le cadre de projets humanitaires, est profondément préoccupante. Je demande aux autorités israéliennes de mettre fin à la démolition de biens palestiniens, ainsi qu’au déplacement et à l’expulsion des Palestiniennes et des Palestiniens, et d’approuver les projets qui permettraient à ces communautés de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

La persistance des violences, des attaques contre les civils et des discours d’incitation à la violence est inacceptable. Ceux qui commettent des violences doivent être amenés à en répondre. Je suis consterné que des enfants continuent d’être victimes de la violence – notamment dans le cadre d’une série particulièrement troublante d’incidents dans le territoire palestinien occupé au cours du mois écoulé. Les enfants ne doivent ni être pris pour cible de violences ni être mis en danger.

Je réaffirme que les forces de sécurité doivent faire preuve d’un maximum de retenue et ne peuvent recourir à la force létale que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. Les autorités israéliennes et palestiniennes doivent mener des enquêtes approfondies, indépendantes, impartiales et rapides sur tous les cas présumés de recours excessif à la force.

Les tirs de roquettes et d’obus de mortier auxquels ont procédé sans discrimination le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d’autres contre des centres de population civile israéliens est une pratique interdite par le droit international humanitaire, et les militants palestiniens doivent immédiatement y mettre fin.

Je suis profondément préoccupé par la persistance des violences mettant en cause des colons en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. J’appelle les autorités israéliennes à respecter le droit international, à protéger les Palestiniennes et les Palestiniens contre la violence des colons israéliens et à faire en sorte que les agriculteurs puissent accéder à leurs terres librement et en toute sécurité.

Malheureusement, le sort de deux civils israéliens et les corps de deux soldats israéliens détenus par le Hamas à Gaza demeurent un sujet de préoccupation humanitaire important. J’appelle le Hamas à les libérer immédiatement. Je reste également profondément préoccupé par le fait qu’Israël continue de détenir les corps de Palestiniens tués, et demande à Israël de restituer ces dépouilles à leur famille, conformément aux obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire.

Des défenseurs des droits humains et des défenseurs de la paix continuent de subir des pressions et d’être arrêtés ; les autorités ont l’obligation de respecter les libertés d’expression, d’association et de réunion, ainsi que de faciliter et de favoriser

des conditions propices au bon fonctionnement de la société civile dans le Territoire palestinien occupé.

Sachant que les tribunaux de Gaza continuent de prononcer des condamnations à mort, en violation du droit palestinien et des obligations internationales mises à la charge de l'État de Palestine, je demande au Hamas à Gaza d'imposer immédiatement un moratoire sur les exécutions et de cesser de juger des civils devant les tribunaux militaires.

La situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste très préoccupante. Le mois dernier, l'appui de certains partenaires et un prêt du Fonds central pour les interventions d'urgence ont permis d'éviter que la fourniture de services vitaux soit interrompue. Malheureusement, malgré ce soutien, le déficit de financement en décembre s'élève à 88 millions de dollars. Ce montant comprend quelque 22 millions de dollars correspondant aux salaires de près de 30 000 travailleurs de première ligne dans les domaines de l'éducation, de la santé, des services sociaux et autres, qui aident directement les réfugiés palestiniens. Les prévisions de recettes de l'UNRWA pour janvier 2021 sont encore plus mauvaises et des mesures plus drastiques pourraient être nécessaires afin d'éviter un effondrement financier de l'Office dans les mois à venir. Pleinement engagé dans la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19), l'Office n'est pas seulement une bouée de sauvetage pour des millions de réfugiés palestiniens, mais il est également essentiel pour la stabilité régionale. Un financement suffisant est fondamental pour assurer la continuité de ses services, et je renouvelle mon appel à le soutenir.

La situation à Gaza demeure précaire tandis que la population continue d'endurer de terribles souffrances. Le risque d'une escalade majeure demeure. Tout en tenant compte de ses préoccupations légitimes en matière de sécurité, j'exhorte Israël à assouplir les restrictions qu'il impose à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza. Ce n'est qu'en levant complètement les bouclages, conformément à la résolution 1860 (2009), qu'on pourra espérer endiguer durablement la crise humanitaire.

Il est extrêmement regrettable qu'aucun accord n'ait été trouvé sur la tenue des élections présidentielle et législatives palestiniennes, attendues de longue date. Je continue d'encourager les parties à surmonter les divergences qui subsistent, conformément aux efforts de réconciliation intra-palestinienne menés par les Égyptiens.

En ce qui concerne l'ensemble du processus de paix, je me joins au Secrétaire général pour exhorter les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures pratiques en vue de permettre aux parties de renouer le dialogue. Ces mesures doivent également être accompagnées d'actions concrètes visant à rétablir un horizon politique légitime pour mettre fin au conflit. Le Quatuor pour le Moyen-Orient – aux côtés des partenaires arabes – et les dirigeants israéliens et palestiniens doivent œuvrer ensemble à la reprises de négociations constructives.

J'espère que l'évolution récente de la situation encouragera les dirigeants palestiniens et israéliens à reprendre des négociations constructives, avec l'aide de la communauté internationale, et ouvrira des perspectives de coopération régionale. Comme nous l'avons observé dans des déclarations émanant du monde entier, l'attachement à la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux, continue de faire l'objet d'un large consensus régional et international.

J’aimerais souligner certains progrès enregistrés et certaines possibilités ouvertes suite à la décision de l’Autorité palestinienne de relancer la coordination avec Israël en matière civile et pour les questions de sécurité, dont j’ai informé le Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/2020/1128).

Le Gouvernement palestinien a reçu quelque 900 millions de dollars de recettes rétroactives, indispensables à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et la détérioration de la situation financière.

Lors de réunions avec les dirigeants des deux parties, je les ai fortement encouragés à saisir ce moment pour entamer un processus d’adaptation de leurs relations économiques et administratives. Je suis encouragé par les récents échanges au niveau technique entre les Ministères de la santé, et j’encourage les Ministères des finances à entamer des discussions de haut niveau. Un accord sur des réformes pertinentes aurait non seulement des avantages notables sur les plans humanitaire, économique et du développement, mais représenterait également un premier pas important sur la voie de la reprise de négociations constructives.

J’encourage à nouveau Israël à maintenir son engagement à soutenir les finances de l’Autorité palestinienne grâce à un transfert mensuel minimum de recettes pendant toute la durée de la crise et à prendre des mesures concrètes, comme l’octroi de permis aux Palestiniens de Gaza pour qu’ils puissent travailler en Israël et en Cisjordanie, une fois en place toutes les précautions sanitaires nécessaires. Il reste essentiel d’assouplir également les restrictions concernant l’importation dans la bande de Gaza de biens à double usage et d’octroyer des permis de construction dans la zone C, en Cisjordanie occupée.

De même, je réitère mon appel à l’Autorité palestinienne pour qu’elle prenne des mesures importantes afin d’atténuer les risques futurs pour son secteur bancaire et ses revenus en ajustant ses dépenses conformément aux recommandations faites par la Banque mondiale et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO) en juin, y compris celles relatives à un programme unique de soutien à un revenu minimum. Je prends note de la décision du Président Abbas de créer un comité sur cette question. La réforme du système de paiement aux prisonniers palestiniens, à leurs familles et aux familles des personnes tuées ou blessées dans le cadre d’attaques permettrait non seulement d’atténuer les risques, mais aussi de lever un obstacle important à la fourniture d’aide par certains donateurs et à des négociations sur l’adoption de mesures plus substantielles pour moderniser les relations économiques. Toutes les parties peuvent prendre des mesures immédiates pour faciliter la circulation des marchandises en provenance et à destination de Gaza, et pour permettre l’augmentation des échanges commerciaux entre la bande de Gaza, Israël et la Cisjordanie.

L’appui de la communauté internationale est essentiel. En outre, il importe de garantir un appui au plan de réponse humanitaire interinstitutions et aux plans d’intervention socioéconomique de l’équipe de pays des Nations Unies et de l’Autorité palestinienne. J’ai également encouragé les donateurs à appuyer quelques initiatives essentielles qui pourraient être mises en œuvre immédiatement et qui permettraient la création de quelque 20 000 emplois à Gaza pendant au moins 12 mois ; l’accélération de projets d’infrastructures critiques dans les domaines de l’eau, de l’hygiène, de l’énergie et de la santé ; et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

La violence reste quotidienne dans l’ensemble du territoire palestinien occupé. L’expansion des colonies et la démolition des structures appartenant aux Palestiniens se poursuivent sans relâche, ce qui accroît les tensions sur le terrain et compromet encore davantage la viabilité de la solution des deux États. Les divisions entre Palestiniens perdurent. La crise humanitaire, économique et sanitaire à

Gaza s'est aggravée sur fond de bouclages incapacitants, de divisions politiques et d'activités militantes.

Dans ce contexte, nous devons persévérer dans nos efforts pour prévenir la montée de la violence et encourager les dirigeants des deux parties à prendre des mesures pour permettre la reprise des négociations, et non une reprise du conflit. Nous restons guidés par la position claire et inébranlable de l'ONU selon laquelle seule la solution des deux États qui réalise les aspirations nationales légitimes des Palestiniens et des Israéliens, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords précédents, peut mener à une paix durable entre les deux peuples.

En outre, au cours de l'année écoulée, la pandémie a bouleversé la vie de dans le monde entier et a exacerbé nombre de ces tendances négatives, précipitant des systèmes économiques et humanitaires cruciaux au bord de l'effondrement. Je tiens à remercier et à féliciter les agents de santé travaillant en première ligne sur le terrain et mes collègues de l'ONU pour leur volonté inébranlable d'aider le peuple palestinien à surmonter cette nouvelle tempête. Si le coût en vies humaines et en moyens de subsistance est déjà trop élevé, je suis certain que, sans les interventions rapides et énergiques des autorités sanitaires, des organisations de la société civile, des donateurs et des organismes des Nations Unies, la crise aurait été encore plus grave.

Je garde l'espoir que l'année prochaine, nous pourrons non seulement tourner la page de la pandémie, mais qu'en relevant ensemble ce défi, nous retrouverons la confiance dans la voie d'une solution durable au conflit.

Étant donné que le présent exposé est le dernier que je présente au Conseil, je voudrais partager quelques dernières réflexions.

Israéliens et Palestiniens, Juifs et Arabes vivent en conflit depuis trop longtemps. La douloureuse réalité de leur lutte affecte chaque famille depuis des générations. Les pertes et le déplacement font partie de l'histoire personnelle de chaque foyer. Les Palestiniens ont été chassés de leurs maisons et forcés de chercher refuge dans toute la région. Les Juifs de toute la région ont été chassés et forcés de chercher refuge en Israël. Le conflit n'est pas seulement un conflit pour la terre, puisque les deux peuples ont le droit d'appeler Israël et la Palestine leur pays. Il ne s'agit pas seulement d'un conflit sur l'histoire – personnelle et collective – mais aussi d'un conflit sur le droit même de deux nations à coexister.

En 1994, les dirigeants d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine se sont mis d'accord sur une chose qui a rarement été faite dans l'histoire troublée du Moyen-Orient : ils ont convenu de mettre fin au conflit non pas par la guerre, non pas en déclarant un côté gagnant et l'autre perdant, mais par le biais de négociations pacifiques. De toute évidence, ce n'était pas une décision facile à prendre, étant donné l'opposition à laquelle elle se heurtait de toutes parts. Pourtant, cette décision était si audacieuse, si visionnaire et si fragile que la communauté internationale s'est immédiatement mobilisée pour la protéger, la cultiver et aider les dirigeants à la promouvoir.

Las, cette vision reste aujourd'hui inachevée. C'est une vision qui a été assombrie par les Intifadas, la poursuite de l'occupation et une volonté de parvenir à un accord juste et durable qui s'étiole rapidement. Au cours des cinq dernières années, je n'ai rencontré presque aucun Palestinien qui ne croyait pas que les négociations n'étaient qu'une façade dissimulant la perte de plus de terres. Je n'ai pas non plus rencontré un seul Israélien qui ne croyait pas que chaque cycle de négociations mènerait à plus de violence et de terreur.

Les membres du Conseil de sécurité ne connaissent que trop bien les réalités du conflit. Nos exposés mensuels au Conseil témoignent de la situation sur le terrain. Alors que je m'apprête à quitter ce bureau, je reste fermement convaincu que le monde ne peut pas se laver les mains de cette situation. Au fil des ans, le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions qui envisagent les aspects clefs d'un règlement du conflit. Des accords bilatéraux ont été signés et ratifiés. Le Quatuor pour le Moyen-Orient a été créé. Au cours des deux dernières années, les États-Unis ont présenté une vision, quoique différente du large consensus qui prévaut au Conseil. Malgré les divergences de vues, personne au sein de la communauté internationale n'a remis en cause le principe fondamental selon lequel tout règlement du conflit doit être fondé sur deux États, avec les arrangements de sécurité et économiques appropriés, obtenus par des négociations directes et facilitées par la communauté internationale.

Malgré tous nos efforts collectifs, le dialogue entre les parties, et non la violence, est la seule façon de sortir de la réalité d'un seul État à laquelle nous sommes de plus en plus confrontés sur le terrain. L'heure n'est peut-être pas au lancement de grandes initiatives internationales, mais à l'adoption de mesures – tantôt modestes, tantôt audacieuses – pour protéger l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et pour créer les conditions d'un accord.

L'heure n'est peut-être pas à la grandiloquence ou aux victoires symboliques. Le moment est peut-être venu d'admettre que les Israéliens et les Palestiniens doivent faire œuvre d'introspection et voir ce qu'ils peuvent faire, tant en coordination les uns avec les autres qu'indépendamment, pour protéger l'objectif d'une paix durable. En 2016, l'ONU, avec ses partenaires du Quatuor pour le Moyen-Orient, a établi un rapport conjoint (S/2016/595, annexe) sur certaines des mesures qui pourraient être prises. J'encourage les membres du Conseil à étudier à nouveau ce rapport, car ses recommandations restent valables.

Le moment est peut-être venu d'admettre qu'il existe de réelles possibilités d'entente, qui découlent du fait que nous sommes aux prises avec la pandémie mondiale de COVID-19 et que nous devons tous travailler ensemble pour protéger nos sociétés de la radicalisation, de l'extrémisme religieux et de l'implosion économique, mais aussi pour tirer parti des nouvelles possibilités créées dans la région par les Accords d'Abraham.

Ce ne sera pas facile. En fait, il sera extrêmement difficile et laborieux de recoudre les éléments nécessaires à la participation des dirigeants des deux parties à un véritable processus. Toutefois, malgré toute la bonne volonté du monde sur laquelle les Palestiniens et les Israéliens peuvent compter, l'espoir d'un règlement du conflit par des négociations pacifiques ne peut être imposé de l'extérieur. Cela doit venir de l'intérieur, des deux peuples et de leurs dirigeants librement élus.

En l'absence de véritables négociations, j'ai travaillé à maintenir le consensus international, à savoir l'objectif d'une solution à deux États. J'ai mis en garde contre les dangers de l'érosion du statu quo, appuyé les efforts de réconciliation intra-palestinienne et, surtout, mis l'accent sur la diplomatie préventive. Avec l'Égypte et avec le soutien critique du Qatar et d'autres membres de la communauté internationale, l'ONU a joué un rôle essentiel dans la prévention d'une autre guerre dévastatrice à Gaza. J'ai dénoncé les injustices. J'ai condamné la terreur.

Je suis fermement convaincu que l'objectif d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens reste réalisable grâce à des négociations qui peuvent être arbitrées par le Quatuor pour le Moyen-Orient et les partenaires arabes essentiels.

Je tiens à remercier le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas, leurs gouvernements, leurs fonctionnaires et tous les interlocuteurs en Israël et en Palestine de leur coopération ouverte avec l'ONU. Certes, en de nombreuses occasions, nous

n’avons pas vu les choses du même œil. Toutefois, leur ouverture et leur volonté de dialogue ont contribué à placer l’ONU dans une position singulière pour servir de médiateur et parler à toutes les parties au conflit.

Je remercie le Conseil de sécurité de sa coopération et de son soutien sans faille à nos travaux, ainsi que le Secrétaire général et les services du Secrétariat de leur assistance de tous les instants.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de leur remarquable professionnalisme ainsi que de leur amitié. Le Bureau est dans une excellente position pour relever les défis de l’avenir et pour saisir les occasions qui se présentent pour faire avancer l’objectif d’une paix juste et durable sur la base de deux États, conformément aux résolutions de l’ONU. En janvier, mon successeur, Tor Wennesland, assumera cette mission. Il est l’un des diplomates les plus compétents avec lesquels j’ai jamais travaillé. Je lui souhaite beaucoup de succès dans les années à venir et j’espère que le Conseil lui apportera son plein appui, comme il l’a fait pour moi.

Annexe II

Déclaration de Mme Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie le Coordinateur spécial Nickolay Mladenov pour son exposé très complet. Je tiens également à le remercier pour ses efforts inlassables dans la recherche d'une solution durable à la question israélo-palestinienne.

Tout au long de son mandat au Conseil, la position de la Belgique a toujours été guidée par le respect du droit international, y compris lorsqu'il s'agissait de la question israélo-palestinienne. Nous restons fermement convaincus que le respect du droit international est le seul moyen de concilier les aspirations des deux parties de manière juste et durable. Le cadre juridique pour la résolution de la question israélo-palestinienne est bien connu et a été endossé par une écrasante majorité de la communauté internationale. Malheureusement, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/1234) démontre que ce n'est pas l'absence de cadre juridique, mais le manque de mise en œuvre qui entrave la résolution de ce conflit. Nous appelons dès lors toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international, y compris la résolution 2334 (2016), et rappelons en particulier les obligations d'Israël en tant que Puissance occupante.

Nous appelons également les parties politiques palestiniennes à s'investir de bonne foi dans la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une autorité légitime unique et démocratique. Nous encourageons vivement l'Autorité palestinienne à s'engager dans un processus électoral démocratique, inclusif et basé sur l'état de droit.

Malgré le déclenchement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) l'année dernière, la politique de colonisation israélienne s'est poursuivie par le biais non seulement de l'expansion des colonies, mais aussi sous la forme de démolitions et d'expulsions, comme nous venons de l'entendre de la part du Coordinateur spécial. Cette politique est illégale au regard du droit international, y compris la résolution 2334 (2016). La colonisation est de nature à empêcher toute perspective et viabilité d'un futur État palestinien.

À cet égard, je voudrais réitérer les préoccupations de la Belgique concernant l'ensemble des projets qui compromettent la continuité territoriale d'un futur État palestinien, ainsi que l'avenir de Jérusalem en tant que capitale partagée. Conformément à la position constante de l'Union européenne, nous ne reconnaîtrons aucune modification des lignes du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autre que celles convenues par les parties dans le cadre des négociations.

Dans ce contexte, nous rappelons également l'obligation qui repose sur tous les États, en vertu du droit international, de faire une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. À défaut, la politique illégale de colonisation s'en trouve confortée.

La résolution 2334 (2016) demande que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence contre les civils. Or, on constate que cette obligation n'est pas respectée. Des défenseurs des droits humains, des activistes en faveur de la paix et des journalistes, notamment, continuent à subir des atteintes à leurs droits civils et politiques, voire à être victimes d'arrestations arbitraires.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer en particulier sur la violence contre les enfants. Ces dernières semaines, nous avons relevé avec inquiétude l'utilisation de

plusieurs tirs à balles réelles contre des enfants palestiniens, menant même au décès de l'un d'entre eux. Nous demandons des enquêtes approfondies et transparentes. Il est également indispensable que les victimes et leurs familles soient bien informées du déroulement des enquêtes et de leurs résultats. Les enfants ne doivent jamais être la cible de la violence, mais ils ne doivent pas non plus être exposés au risque de violence ou encouragés à y participer. Dans tous ces cas, les auteurs doivent être tenus responsables.

La Belgique continuera à soutenir le mandat et l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Le travail de l'Office est d'une importance vitale pour ses bénéficiaires et est également primordial pour le maintien de la stabilité dans la région.

Nous nous sommes félicités des accords de normalisation conclus ces dernières semaines, car ils créent des possibilités de nourrir la paix et la stabilité dans la région. Nous encourageons tous les acteurs concernés à saisir cette opportunité pour œuvrer activement en faveur d'une solution juste, viable et durable au conflit israélo-palestinien. La seule façon de progresser est la reprise d'un dialogue de bonne foi entre les parties, avec le soutien actif de la communauté internationale. La Belgique, pour sa part, continuera à être un partenaire pour la paix tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens.

Annexe III

Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et chinois]

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé. Je saisis également cette occasion pour le remercier du travail effectué au cours des cinq dernières années, notamment sa quête d'une solution à la question palestinienne. Je lui adresse tous mes vœux de réussite dans son nouveau poste.

Quatre ans après l'adoption de la résolution 2334 (2016), aucun progrès notable n'a été accompli dans sa mise en œuvre. La situation dans le territoire palestinien occupé continue de se détériorer et le processus de paix au Moyen-Orient est à l'arrêt. Cette situation est profondément préoccupante.

Les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et la solution des deux États, qui sont le fruit de la sagesse et du travail laborieux de plusieurs générations, doivent être respectés et mis en œuvre. La Chine prend note avec préoccupation de la poursuite et de l'expansion significative des activités de colonisation. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/1234), au cours des quatre dernières années, des plans ont été approuvés pour plus de 28 000 logements, des appels d'offres ont été lancés pour plus de 12 000 logements et la construction d'environ 6 000 nouveaux logements a été lancée. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter les résolutions de l'ONU, à établir le tracé définitif des frontières palestino-israéliennes au moyen de négociations pacifiques, à s'abstenir d'actes unilatéraux qui pourraient exacerber les tensions, à renoncer à leurs plans d'annexion et à cesser les activités de colonisation.

Ces derniers mois ont été marqués par une intensification des démolitions de maisons palestiniennes et une escalade de la violence contre les civils. Leurs maisons détruites, des centaines d'enfants ont été forcés de se déplacer. Nous exhortons les autorités compétentes à lever immédiatement le blocus de Gaza, à cesser de démolir des maisons palestiniennes et de détruire des biens palestiniens et à mettre fin aux actes de violence contre les civils.

Comme des voisins rapprochés qui ne peuvent s'éloigner physiquement l'un de l'autre, la Palestine et Israël doivent adhérer à l'option stratégique des pourparlers de paix et relancer le dialogue sur un pied d'égalité et sans retard. Nous accueillons avec satisfaction l'initiative prise par le Président Abbas de convoquer une conférence de paix internationale en début d'année prochaine. Nous félicitons les deux parties d'avoir relancé la coopération civile et en matière de sécurité et d'avoir repris le transfert des recettes fiscales.

Au niveau international, nous devons tous rester impartiaux et objectifs et nous employer de bonne foi à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Toute solution apportée à la question palestinienne doit prendre en compte les voix des pays de la région, en particulier la Palestine, répondre aux préoccupations de toutes les parties et n'être imposée à aucune partie.

Compte tenu du contexte actuel, la communauté internationale doit accorder aux incidences économiques et humanitaires de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la Palestine un rang de priorité élevé. Nous saluons les efforts inlassables que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour améliorer la situation humanitaire en Palestine. La résolution 75/94 de l'Assemblée générale, sur les opérations de l'UNRWA, a été adoptée à une majorité écrasante ce mois – un témoignage éloquent

de la reconnaissance accordée par la communauté internationale aux travaux de l'Office. Alors que l'UNRWA est soumis à une énorme pression financière, le monde doit honorer ses engagements et fournir des contributions financières actives pour aider l'Office à surmonter ses difficultés actuelles.

Depuis le début de l'année, la Chine a envoyé de nombreuses cargaisons d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures antiépidémiques à la Palestine, déployé une équipe de spécialistes de la santé et fait des donations conséquentes à l'UNRWA. Récemment, des fournitures antiépidémiques ont été fournies par le Gouvernement chinois à des institutions sanitaires affiliées à l'UNRWA, et des trousses de santé ont été fournies par l'intermédiaire de l'UNRWA à des réfugiés palestiniens en Palestine, en Jordanie, au Liban et en Syrie. Plus tôt ce mois-ci, l'ONU a commémoré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Pour la huitième année consécutive, le Président Xi Jinping a envoyé un message à l'Assemblée générale à l'occasion de cette commémoration annuelle, illustrant pleinement le ferme attachement et le soutien de la Chine à la juste cause du peuple palestinien, et son attachement sincère à un développement pacifique au Moyen-Orient. La Chine est disposée à continuer de collaborer avec la communauté internationale, qui œuvre inlassablement à la réalisation, dès que possible, d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

Annexe IV

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions le Coordonnateur spécial Mladenov de sa présentation détaillée concernant la situation sur le terrain à la lumière du dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/1234).

Nous réaffirmons tout d’abord que le respect des droits de l’homme, du droit international, de la souveraineté et du droit à l’autodétermination des peuples, ainsi que des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, reste le principal critère de la République dominicaine en ce qui concerne l’examen de la question dont nous sommes saisis aujourd’hui. Comme tout le monde ici, nous appelons à un règlement juste, durable et global qui répondra aux préoccupations légitimes des deux parties au conflit palestino-israélien. Nous réitérons donc notre plein appui à la solution des deux États, comme prévu dans les nombreuses résolutions de l’ONU.

Nous sommes préoccupés par la poursuite de l’expansion des colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, comme l’indique le rapport du Secrétaire général (S/2020/1234). En effet, des plans ont été proposés ou approuvés pour plus de 28 000 logements et des appels d’offres ont été lancés à cet égard logements depuis l’adoption de la résolution 2334 (2016). Nous réaffirmons que tout mouvement d’ annexion dans le territoire palestinien occupé est non seulement contraire au droit international mais a également de graves conséquences pour la sécurité, la stabilité et une future paix négociée entre les deux pays.

Aujourd’hui, nous voudrions aborder une situation urgente qui exige toute notre attention et qui a été largement abordée par le Secrétaire général dans son rapport. Les violations des droits des enfants font l’objet de nos débats depuis longtemps. Mais la pandémie actuelle, qui a incontestablement aggravé la situation générale, a exacerbé la situation déjà difficile dans laquelle vivent les enfants de Gaza, qui connaissent des difficultés d’accès aux services essentiels, notamment à la santé, à l’eau et à l’électricité. L’accès des enfants palestiniens à l’éducation est particulièrement entravé. Les écoles continuent d’être démolies et les élèves sont pris pour cible, victimes du recours aveugle à la force ou simplement pris au piège des combats sur le chemin de l’école. Les enfants ont besoin de stabilité et de pouvoir vivre sans craindre la guerre, l’arrestation, le dépouillement ou le sans-abrisme. Tout enfant a le droit de profiter de son enfance et d’être protégé contre toute forme de violence. Nous exhortons toutes les parties à respecter, à protéger et à réaliser pleinement les droits de tous les enfants et à s’abstenir de recourir à la violence contre eux, conformément au droit international.

Nous saluons la décision de l’Autorité palestinienne de reprendre la coordination avec Israël en matière de sécurité des citoyens et de la décision d’ accepter à nouveau les recettes fiscales. Cette ouverture et l’élan actuel suscité par les accords de normalisation entre Israël et l’Autorité palestinienne doivent être mis à profit pour promouvoir et renforcer le dialogue direct entre les parties – un véritable dialogue qui répond aux aspirations et aux préoccupations des deux parties en vue de construire une paix viable pour l’ensemble de la région du Moyen-Orient.

Enfin, l’aspiration la plus sincère de la République dominicaine est que cette période à venir, qui commence déjà avec des signes de rapprochement réel entre le monde arabe et Israël, ouvre la voie à une reprise du dialogue entre Palestiniens et Israéliens, et que, sur la base de la justice et du respect mutuel, ils puissent construire

un avenir sans guerre, sans affrontements, sans violence, sans terreur et sans haine pour leurs peuples – des peuples qui doivent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

Annexe V

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l’Estonie auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Je tiens également à lui exprimer ma gratitude pour les efforts qu’il a déployés et le dévouement dont il a fait preuve pendant son mandat. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles et difficiles fonctions.

Nous appelons de nouveau les Israéliens et les Palestiniens à prendre des mesures en vue de régler le conflit et à reprendre des négociations constructives sur toutes les questions relatives au statut final. Nous demandons instamment aux deux parties de collaborer avec les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et avec d’autres acteurs régionaux à cet égard.

Nous pensons que la normalisation des relations entre Israël et certains États arabes est une étape importante, et nous espérons que cette évolution imprimera également un élan au processus de paix au Moyen-Orient dans le but de parvenir à une solution prévoyant deux États. Nous nous félicitons vivement de la décision de l’Autorité palestinienne de reprendre la coordination avec Israël en matière civile et pour les questions de sécurité, et nous espérons que cette décision améliorera également les perspectives de reprise des négociations de paix.

En ce qui concerne la situation sur le terrain, nous appelons toutes les parties à s’abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de porter atteinte à la viabilité de la solution des deux États. Nous demandons à Israël de mettre fin à la poursuite de l’expansion des colonies de peuplement et des démolitions dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est et dans les zones sensibles telles que Har Homa, Giv‘at Hamatos et la zone E1. Nous demandons également à tous les États de faire une distinction entre le territoire de l’État d’Israël et les territoires occupés depuis 1967.

Nous appelons de nouveau à la prévention de tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, d’incitation et de provocation. Nous condamnons la poursuite des tirs de roquettes depuis Gaza vers Israël et toute autre forme de violence visant les populations civiles.

Nous encourageons les factions palestiniennes à s’engager en faveur du processus de réconciliation inter – palestinienne et à conclure un accord sur la tenue d’élections présidentielle et législatives. Par ailleurs, nous partageons la préoccupation mentionnée dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/1234) concernant le fait que des défenseurs des droits humains et des défenseurs de la paix continuent d’être arrêtés par toutes les parties. Nous rappelons aux parties leur obligation de respecter la liberté d’expression et de réunion.

Enfin, je voudrais également rappeler le rôle important que joue l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour la stabilité de la région. Nous saluons en outre les efforts déployés par l’Office pour atténuer les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les réfugiés palestiniens. L’Estonie continue d’appuyer financièrement les activités de l’UNRWA et exhorte tous les autres pays à faire de même.

Annexe VI

Déclaration de Mme Nathalie Broadhurst Estival, Représentante permanente adjointe de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie le Coordonnateur spécial pour son exposé et je lui adresse nos remerciements pour son travail inlassable au cours des cinq dernières années en tant que Coordonnateur spécial, ainsi que nos chaleureuses félicitations pour son prochain poste.

Près de quatre ans après l'adoption de la résolution 2334 (2016), la France regrette que l'appel du Conseil à inverser les tendances négatives sur le terrain n'ait pas été écouté et que la solution des deux États soit plus que jamais en danger.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/1234) est sans appel : au cours de ces quatre dernières années, Israël a avancé ou approuvé 28 000 unités de logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Et il a lancé des appels d'offre pour 12 000 autres unités. La France condamne régulièrement les décisions israéliennes en matière de colonisation qui, par leur ampleur actuelle, ne font que renforcer le risque d'une annexion de fait des territoires palestiniens. À ce titre, elle a condamné les récentes annonces relatives à Giv'at Hamatos. Avec nos partenaires européens, nous avons demandé à Israël de revenir sur cette décision et sur toutes les autres mesures unilatérales qui mettent en péril la viabilité d'un futur État palestinien. Et je réitère aujourd'hui cet appel urgent.

Nous sommes également très préoccupés par la forte hausse des démolitions et des confiscations de structures palestiniennes, y compris celles financées par des donateurs internationaux, dont la France et l'Union européenne. La France appelle Israël à mettre effectivement en œuvre le gel des démolitions dans le contexte de la pandémie et à dédommager, le cas échéant, les personnes lésées. La France rappelle également à Israël, en tant que Puissance occupante, qu'il est tenu de respecter ses obligations au titre des Conventions de Genève.

La France ne reconnaîtra aucun changement aux lignes de 1967 autre que ceux agréés entre les parties. Elle rappelle enfin l'obligation pour tous les États de faire la distinction dans leurs échanges entre le territoire d'Israël et les territoires occupés de 1967. Cette distinction doit notamment se matérialiser tant dans les accords bilatéraux que dans tous les échanges commerciaux, par exemple à travers l'étiquetage différencié des produits en provenance des colonies de Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

La poursuite de la colonisation à un rythme accéléré met plus que jamais en péril la solution des deux États. Et c'est pourquoi il est aujourd'hui plus urgent que jamais de relancer un processus politique. Les paramètres du règlement du conflit israélo-palestinien sont connus ; ils sont rappelés au Conseil avec constance : deux États, vivant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Ces paramètres ont été définis dans le but d'apporter une paix juste et durable dans la région. Ils permettent de garantir la sécurité d'Israël et de répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens, dans le respect du droit international. Il est de notre responsabilité d'œuvrer ensemble pour qu'ils deviennent réalité.

Pour cela, il faut œuvrer dans un premier temps à restaurer la confiance entre les parties. La France salue à cet égard la reprise de la coopération entre l'Autorité palestinienne et Israël, notamment à travers la reprise du versement des

revenus fiscaux à l'Autorité palestinienne, à la suite de l'engagement des autorités israéliennes à respecter les accords bilatéraux passés. Nous appelons les parties à aller plus loin, à travailler ensemble à la mise en œuvre des recommandations faites par le Coordonnateur spécial dans son rapport. Il est urgent qu'Israël en particulier assouplisse les restrictions visant la bande de Gaza dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Enfin, il est urgent de renforcer la cohésion de la gouvernance palestinienne. Et cela passera par l'organisation des élections attendues de longue date. À cet égard, nous regrettons l'absence d'accord entre les factions palestiniennes à ce jour.

Il est plus que jamais nécessaire que chacun assume sa part de responsabilité et fasse preuve de courage politique. La France continuera de travailler avec ses partenaires allemand, égyptien et jordanien en vue de recréer un climat propice au dialogue entre les parties. Elle ne ménagera aucun effort en vue de favoriser la relance d'un processus politique crédible, en lien avec tous les acteurs concernés, et elle continuera d'apporter son plein soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Annexe VII

Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens, pour commencer, à remercier de son exposé M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Comme toujours, il a été très clair. Je le remercie de ses inlassables efforts. J'ai écouté attentivement ses observations finales. Il est très positif qu'il garde la vision de 1994 comme point de référence.

Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que j'ai dit ces deux dernières années. La situation ne s'est pas améliorée. La position de l'Allemagne est une position de principe. Comme le savent les membres du Conseil de sécurité, nous défendons l'ordre international fondé sur des règles. Les conflits doivent être réglés par la voie politique et sur la base du droit international, notamment des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. De notre point de vue, ces résolutions ne sont pas des options à la carte. On ne peut pas choisir ce que l'on souhaite et oublier le dernier paramètre énoncé dans la résolution 2334 (2016), ou la résolution 478 (1980) en ce qui concerne Jérusalem, ou encore la résolution 497 (1981) pour ce qui est du plateau du Golan. Nous pensons que la mise en œuvre du texte historique qu'est la résolution 2334 (2016) reste la seule voie viable pour aller de l'avant.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette résolution, nous restons profondément préoccupés par les tendances négatives sur le terrain qui menacent de plus en plus la solution des deux États, comme les projets d'annexion, l'expansion des colonies, les démolitions, confiscations et expulsions, ou les plans visant à légaliser rétroactivement les avant-postes de colonies illégales ou à s'emparer de terres palestiniennes privées en les déclarant « terres domaniales ». En outre, nous sommes vivement préoccupés par les tirs de roquettes à destination d'Israël, les violences, les incitations et l'absence de solution pour Gaza. Nous condamnons toutes les attaques contre Israël menées par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes terroristes.

Au cours des quatre années qui ont suivi l'adoption de la résolution 2334 (2016), des plans concernant la construction de plus de 28 000 logements dans des colonies ont été poursuivis voire approuvés dans la zone C et à Jérusalem-Est. Des appels d'offres ont été annoncés pour quelque 12 000 logements, et la construction de plus de 6 000 nouveaux logements a commencé en zone C. Cela m'amène à poser une question au Coordonnateur spécial. La résolution 2334 (2016) mettait déjà en garde contre le fait « d'imposer dans les faits la réalité d'un seul État ». Sachant que les activités d'implantations israéliennes, notamment dans les zones sensibles autour de Jérusalem-Est, telles que Givat Hamatos, Har Homa et la zone E-1, empêchent de fait la création d'un État palestinien d'un seul tenant, M. Mladenov croit-il toujours à la solution des deux États ? Sa réflexion est-elle plus proche de celle de John Kerry lorsqu'il était Secrétaire d'État des États-Unis et qu'il ressentait une grande frustration face à ces faits nouveaux ?

Nous avons suivi de très près le rapprochement israélo-arabe. Kelly Craft, Représentante des États-Unis, vient de préciser le nombre de pays qui reconnaissent désormais Israël, ce qui est une évolution très positive.

En préparation à la présente réunion, j'ai lu dans *The Economist* du 12 décembre une anecdote brève mais chargée de sens concernant un club de football israélien, le Beitar de Jérusalem. D'après l'article, le Beitar est le club le plus raciste d'Israël. Lorsqu'il a recruté deux joueurs musulmans en 2013, les supporters ont incendié les bureaux du club. Or, il y a quelques semaines à peine, le cousin du dirigeant

de fait des Émirats arabes unis a, avec la bénédiction d'un rabbin israélien, acquis une participation de 50 % aux finances de ce club. Il me semble que c'est là une spectaculaire réalisation israélo-arabe.

Ce n'est pas le seul exemple de coopération spectaculaire. Les membres du Conseil s'en souviendront peut-être : en avril 2019, alors que l'Allemagne était présidente du Conseil, nous avions invité l'organisation non gouvernementale israélo-palestinienne EcoPeace Moyen-Orient à présenter au Conseil un exposé sur les efforts de consolidation de la paix impliquant une coopération dans le domaine spécifique de la conservation de l'eau (voir S/PV.8517). Le fait qu'une organisation non gouvernementale soit représentée par un Israélien, une Palestinienne et une Jordanienne a été l'un des points forts de mon mandat au Conseil de sécurité.

Nous entendons poursuivre nos efforts conjoints avec nos partenaires européen et arabes – la France, l'Égypte et la Jordanie – afin de faciliter l'ouverture d'un dialogue crédible et de négociations sérieuses, constructives et efficaces sur toutes les questions relatives au statut final, sur la base des paramètres convenus au niveau international. Nous sommes favorables aux efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient et souhaitons explicitement remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de sa mobilisation active pour consulter tous les acteurs concernés et envisager avec eux la meilleure voie à suivre, comme une conférence internationale ou tout autre format multilatéral propre à permettre aux parties de reprendre un dialogue et des négociations productifs. Je le remercie du très bon travail dont il s'acquitte.

Enfin, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste un facteur majeur de stabilité dans la région. C'est pourquoi l'Allemagne a contribué à l'Office à hauteur de 200 millions de dollars en 2020. Nous appelons les autres pays, en particulier les États du Golfe, à accroître leur appui financier afin de permettre à l'UNRWA de poursuivre son action essentielle.

Annexe VIII

Déclaration de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé très utile. Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, notre reconnaissance à M. Mladenov pour tout le travail qu'il a accompli, pour ses inlassables efforts et, bien sûr, pour sa remarquable action visant à faire prévaloir la paix au Moyen-Orient, en dépit des nombreux défis rencontrés. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2020/1234) est le seizième rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) présenté au Conseil de sécurité. Malheureusement, nous n'avons constaté que de rares progrès entre le premier rapport trimestriel et celui-ci. Les nombreux éléments qui font obstacle au processus de paix sont restés relativement inchangés : expansion continue des colonies, multiplication des démolitions, aggravation de la violence liée aux colons, situation humanitaire déplorable, pertes civiles et absence de négociations directes et crédibles entre les parties.

La résolution 2334 (2016) reste la dernière grande réalisation du Conseil sur la question de Palestine. Bien qu'elle ait été considérée autrefois comme une avancée majeure, nous constatons aujourd'hui qu'au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis son adoption, rien n'a vraiment changé, en particulier pour le peuple palestinien. J'avais de grands espoirs lorsque j'ai rejoint le Conseil il y a deux ans, mais je suis triste de constater l'absence de progrès et de voir qu'au contraire, la situation a connu des revers. Des gens meurent encore dans le territoire palestinien. Il existe encore de nombreux problèmes impliquant des violations de la résolution, ainsi que de nombreuses autres difficultés qui sont encore plus attristantes pour nous tous. Dans ce contexte, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il est urgent de créer une dynamique positive pour le processus de paix. Aux paragraphes 8 et 9 de la résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité, respectivement, « invite toutes les parties à continuer, dans l'intérêt de la promotion de la paix et de la sécurité, de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles » et « préconise vivement à cet égard l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques entrepris et de l'appui apporté aux niveaux international et régional ».

L'Indonésie salue et appuie se nouveau l'appel du Président Abbas à l'organisation d'une conférence internationale au début de 2021.

Nous sommes encouragés par le rapport du Secrétaire général, en particulier par les efforts déployés par les Ministres des affaires étrangères de la Jordanie, de l'Égypte, de la France et de l'Allemagne pour tenter de relancer le processus de paix, comme cela a été indiqué.

Tous les efforts et initiatives doivent être orientés vers la défense des droits des Palestiniens et la mise en œuvre de la solution des deux États, seul moyen d'apporter une paix durable dans la région.

Mais surtout, la poursuite des pourparlers de réconciliation intra-palestiniens est source d'espoir, et nous rappelons l'importance de l'unité entre les Palestiniens en vue de créer un environnement inclusif et propice au processus de paix.

Nous espérons qu'il y aura un nouveau départ en 2021 – que le processus de paix pourra être relancé et que l'élan vers la solution des deux États sera plus fort.

Deuxièmement, toute violation doit avoir des conséquences. Au paragraphe 1 de la résolution 2334 (2016), le Conseil « réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international ». Le message est donc clair. Ceux qui parlent anglais savent très bien que le message est clair.

Nous appelons la communauté internationale à exiger l'application du principe de responsabilité et à veiller à ce que toute violation ait des conséquences. Si nous souhaitons vraiment voir une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous ne pouvons tout simplement pas permettre que l'impunité persiste. Au Conseil, nous continuons à réitérer ce point concernant l'impunité, mais dans ce cas particulier, nous n'avons pas fait notre travail. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de cesser immédiatement et complètement toutes les activités de peuplement et de respecter pleinement le droit international.

Troisièmement, nous rappelons les obligations de la Puissance occupante. Alors que la disponibilité des vaccins contre la maladie à coronavirus augmente, nous voudrions rappeler à Israël son obligation, en tant que Puissance occupante en vertu du droit international, de protéger la vie et la sécurité de la population palestinienne, notamment en fournissant le vaccin dont elle a tant besoin.

La communauté internationale doit également continuer d'apporter son appui aux Palestiniens et ne laisser personne de côté, notamment par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Étant donné qu'il s'agit pour l'Indonésie de sa dernière réunion au Conseil sur la question de Palestine, je voudrais conclure en citant notre premier Président, M. Sukarno :

> « Tant que la liberté de la Palestine n'aura pas été rendue aux Palestiniens, il incombera à jamais à l'Indonésie de défier l'occupation par Israël. »

C'était vrai alors, c'est vrai maintenant et cela restera vrai à l'avenir : tant que le peuple palestinien sera privé de ses droits légaux et inaliénables de créer un État souverain et indépendant, nous continuerons à nous battre pour sa cause.

Nous ne siégerons plus au Conseil l'année prochaine, mais nous pouvons assurer aux membres que le peuple palestinien jouira toujours de l'appui et de la solidarité indiscutables de l'Indonésie, et nous resterons fermes et inébranlables dans notre appui à la cause palestinienne.

> « *Kita tidak akan pernah menyerah untuk perjuangan Palestina dan untuk kebenara*. »

Que l'on pourrait traduire par : « Nous continuerons à nous battre pour la cause palestinienne, une cause sacrée et juste et c'est la bonne chose à faire ».

J'espère qu'à l'avenir le Conseil continuera à faire ce qu'il faut.

Annexe IX

Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je voudrais, à l’entame de mon propos, remercier M. Nickolay Mladenov pour son exposé sur la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) (S/2020/1234). Ma délégation a suivi avec grand intérêt l’exposé du Coordonnateur spécial et elle prend note des observations du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Le Niger déplore l’absence d’avancée dans l’application de la résolution 2334 (2016), adoptée il y a quatre ans, et reste préoccupé par les éléments mis en évidence par le rapport du Secrétaire général.

La hausse de l’expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, la poursuite des démolitions et les saisies de structures palestiniennes, dont des écoles et des sites agricoles, la recrudescence des attaques et des violences contre des civils palestiniens, notamment des femmes et des enfants, constituent autant de violations flagrantes des résolutions de l’ONU et des principes du droit international, que nous condamnons et qui doivent cesser. Il en est de même pour les actes de provocations et d’incitations à la haine, les tirs de roquettes en direction des zones résidentielles israéliennes, l’usage disproportionné de la force contre des civils palestiniens souvent désarmés, les arrestations arbitraires, y compris d’enfants, ainsi que les condamnations extrajudiciaires.

Ma délégation relève que l’intensification des activités de colonisation des territoires palestiniens occupés est l’une des tendances les plus inquiétantes qui risque non seulement de saper les efforts réalisés depuis 1967 à nos jours par l’ONU, en particulier le Conseil de Sécurité, les parties elles-mêmes, ainsi que l’ensemble de la communauté internationale, mais aussi de compromettre la perspective d’un futur État palestinien souverain et viable contigu à Israël.

Le Niger prend note de la normalisation des relations entre Israël et des pays arabes, et fondent l’espoir que cet élan de décrispation contribue à faire baisser les tensions dans la zone et ouvre la voie à une paix durable et une coexistence pacifique au Moyen-Orient.

Toutefois, la normalisation des relations ne doit pas se faire au détriment des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État viable et indépendant vivant en paix avec Israël, comme préconisé par les paramètres internationalement acceptés pour la résolution de cette crise.

Toute tentative de traitement de ce conflit en dehors de ces paramètres ne fera que prolonger l’instabilité et la violence et va à l’encontre de la solution des deux États, la seule option juste et durable qui permettra aux deux peuples de réaliser leurs aspirations légitimes. Il est tout aussi crucial pour nous tous, et le Conseil en particulier, de ne ménager aucun effort pour rendre effectives l’ensemble des résolutions de l’ONU, et la résolution 2334 (2016) en particulier.

La situation dans la bande de Gaza représente une autre source de préoccupation abordée par le rapport du Secrétaire général. L’intensification des tirs de roquettes et de mortiers depuis Gaza vers des zones habitées d’Israël reste une violation du droit international qui doit cesser.

Les nombreux défis qui se posent à Gaza, notamment la pauvreté, l’insécurité alimentaire, la surpopulation, le chômage élevé, les restrictions liées aux importations

et à la libre circulation des personnes, la précarité du système de santé et la gestion efficace de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ne sauraient être révélés sans la levée du blocus illégal qu'Israël continue de maintenir sur cette zone depuis 13 ans.

Il est tout aussi important que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dispose de moyens lui permettant de poursuivre la fourniture des services vitaux aux milliers de familles palestiniennes dans le besoin, surtout en ce temps de pandémie de COVID-19.

Pour conclure, je voudrais rappeler qu'il est plus que jamais temps que nous renforcions les efforts ainsi que la pression nécessaire pour ne pas laisser pour lettre morte les décisions de notre instance, notamment la résolution 2334 (2016). Il est tout aussi important que nous œuvrions pour la reprise du processus de paix israélo-palestinien interrompu depuis des années.

À cet égard, le vent de normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes de ces derniers mois, et la volonté politique manifestée par l'Autorité palestinienne, doivent servir de tremplins pour une revitalisation des pourparlers de paix en vue de parvenir à une solution juste, durable et équitable de la crise.

Enfin, nous rendons hommage à M. Mladenov pour ses efforts inlassables, durant son mandat, dans le cadre du règlement du confit israélo-palestinien. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Annexe X

Déclaration de M. Dmitry Polyanskiy, Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé. Nous lui exprimons notre gratitude pour son travail assidu à ce poste, qu'il occupe depuis près de six ans. Cette période a été extrêmement difficile pour le processus de paix au Moyen-Orient, ce qui a exigé des efforts intenses, non pas pour promouvoir le processus malheureusement, mais plutôt pour préserver le rôle central de l'ONU et la base juridique internationale d' un règlement pacifique de la question palestinienne. Nous souhaitons à M. Mladenov plein succès dans ses nouvelles fonctions, et nous l'assurons de notre plein appui. Nous sommes également prêts à apporter notre plein appui au nouveau Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans le même temps, nous maintiendrons notre position cohérente et fondée sur des principes en faveur d'un règlement juste de la question palestinienne sur la base du cadre juridique international approuvé par l'ONU, notamment ses résolutions, l'Initiative de paix arabe et le principe fondamental de la solution des deux États. Ce cadre prévoit la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant en paix avec Israël. Les votes annuels sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale attestent du consensus international continu sur le fait qu'il n'y a pas d'autre option que ce cadre de règlement reconnu.

Toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées au moyen de négociations directes entre Palestiniens et Israéliens. Le Président Abbas a réitéré sa volonté de dialogue sous les auspices du Quatuor des médiateurs internationaux. Nous appelons nos partenaires du Quatuor, à savoir l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, à renforcer leur coopération à cette fin. Nous sommes prêts à associer les principaux acteurs régionaux à ces efforts. Nous devons unir nos efforts et exploiter pleinement le potentiel de la diplomatie collective.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations relatives à l'application de la résolution 2334 (2016). Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2020/1234), en octobre et novembre derniers, les autorités israéliennes ont approuvé certains des plus grands projets de construction de nouveaux logements à ce jour, notamment dans la zone C et au cœur des territoires palestiniens occupés. La construction de logements dans la zone de Jérusalem-Est menace d'entraver encore davantage la création d'un futur État palestinien d'un seul tenant envisagée par les résolutions de l'ONU.

Nous réaffirmons notre position fondée sur des principes concernant le caractère illégal des colonies israéliennes en Cisjordanie. Nous demandons qu'il soit mis fin aux activités de peuplement et à la politique de démolition de biens palestiniens. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par les statistiques fournies par l'ONU, qui indiquent qu'en 2020, le nombre de démolitions de bâtiments a augmenté de 72 % par rapport à l'année précédente.

Dans le même temps, la violence et les tirs de roquettes contre le territoire israélien doivent cesser, et des efforts conjoints doivent être déployés pour contrer la menace du terrorisme.

La tâche consistant à rétablir l'unité palestinienne reste urgente. Nous poursuivrons nos efforts dans ce domaine, en apportant notre aide à nos amis égyptiens.

En outre, la communauté internationale doit prendre des mesures actives pour améliorer la situation humanitaire désastreuse à Gaza, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations faisant état de la situation financière difficile à laquelle est actuellement confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les activités de l'UNRWA ont une dimension à la fois humanitaire et politique et ont des effets stabilisateurs importants dans les territoires palestiniens et dans la région du Moyen-Orient dans son ensemble. La direction de l'UNRWA s'efforce d' améliorer les résultats et de réduire les coûts, ce qui est louable. La Russie continue d'appuyer l'UNRWA et appelle l'ensemble de la communauté internationale à faire de même.

Annexe XI

Déclaration de Mme Halimah Amirah Faridah DeShong, Deuxième Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de sa présentation détaillée du seizième rapport trimestriel sur l'application de la résolution 2334 (2016) (S/2020/1234).

En tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, trop souvent, le Conseil de sécurité, en raison de son inaction et de son incapacité, ne s'acquitte pas de sa responsabilité de protéger les Palestiniens vivant sous occupation. Il est impératif que le Conseil facilite la reprise des pourparlers entre les deux parties en vue de la réalisation d'une solution viable prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'objectif d'une solution prévoyant deux États est gravement menacé. Tout au long de l'année 2020, la communauté internationale a été témoin du maintien et de l'expansion des colonies de peuplement, des actes de violence perpétrés par les colons, des restrictions à l'accès, de la démolition de maisons et d'autres structures et de l'expulsion de familles dans l'ensemble de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. À l'approche de 2021, nous appelons à la cessation de toutes les activités illégales et au plein respect du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). De même, nous nous associons à l'appel du Président Abbas en faveur de la convocation au début de 2021 par l'ONU d'une conférence internationale en vue de lancer un « véritable processus de paix » entre les Israéliens et les Palestiniens.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste préoccupée par les attaques contre les civils, en particulier celles dirigées contre les enfants, dans le territoire palestinien occupé. Le meurtre d'un garçon palestinien de 14 ans, signalé dans une récente lettre au Président du Conseil (voir S/2020/1175), souille la conscience de la communauté internationale. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre détermination à défendre les principes inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, et nous appelons toutes les parties à respecter pleinement le droit international, le droit international humanitaire, la quatrième Convention de Genève et les autres conventions internationales.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous nous félicitons du récent lancement, le 17 décembre, du plan de réponse humanitaire et encourageons la communauté internationale à contribuer à ce plan, dans un effort pour aider les personnes rendues vulnérables dans le territoire palestinien occupé. Nous saluons également les efforts faits par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour fournir des services essentiels à 5,7 millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient, dans un contexte d'intensification de la crise aggravée par la pandémie. Nous exhortons la communauté internationale à fournir l'aide indispensable aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de cet important Office.

Je voudrais rappeler qu'il ne peut y avoir de paix globale et durable sans un règlement du conflit qui dure depuis des décennies, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec des échanges de territoires convenus par les parties. La solution des deux États doit rester le point central de toute négociation future. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement à la solution des deux États et rappelons que toute annexion de territoire en Cisjordanie compromet gravement les perspectives d'une paix durable.

Avant de conclure, je saisis cette occasion pour remercier le Coordonnateur spécial Mladenov pour l'important travail qu'il a accompli sur le processus de paix au Moyen-Orient au cours des cinq à six dernières années. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Annexe XII

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l’Afrique du Sud auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par remercier M. Mladenov pour son exposé qui donne à réfléchir sur la situation dans le territoire palestinien occupé et pour ses efforts concertés visant à régler la question de Palestine, qui se pose depuis longtemps. Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l’application de la résolution 2334 (2016) (S/2020/1234).

Depuis que la question de Palestine a été discutée pour la première fois au Conseil de sécurité, en 1948, le Conseil a adopté plus de 100 résolutions sur ce sujet, certainement plus que sur toute autre question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Cependant, c’est aussi le point de l’ordre du jour qui a connu le moins de progrès. Depuis 1948, le peuple palestinien n’a vu aucun progrès légitime dans l’établissement d’un État de Palestine souverain. Les Palestiniens ont vu leurs terres, leur patrimoine et leurs droits fondamentaux saisis, démolis et usurpés par des étrangers, maison par maison, village par village, oliveraie par oliveraie, de sorte que la perspective d’une Palestine pacifique, indépendante et d’un seul tenant est aujourd’hui sérieusement compromise.

L’objectif ultime pour nous tous doit être la création d’un État palestinien souverain, indépendant et d’un seul tenant, coexistant avec un État d’Israël sûr et en sécurité, dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale de l’État de Palestine, comme l’ont déclaré le Secrétaire général, son Coordonnateur spécial et nombre d’entre nous au Conseil.

L’Afrique du Sud réaffirme que l’occupation illicite des territoires palestiniens ainsi que la saisie et la démolition des terres et des structures palestiniennes sont illégales. De tels actes ne servent qu’à inciter à la haine et à la violence, comme le montre le dernier rapport du Secrétaire général.

Dans deux jours, le 23 décembre, ce sera le quatrième anniversaire de l’adoption quasi unanime de la résolution 2334 (2016). Cependant, depuis cette adoption, les colonies, les saisies et les démolitions illégales de structures et de biens palestiniens se sont poursuivies sans relâche. Au cours des quatre années qui se sont écoulées l’adoption de la résolution 2334 (2016), plus de 46 000 projets de logements ont été annoncés, approuvés ou construits.

Tous ces logements n’ont aucune validité juridique et constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l’instauration d’une paix globale, juste et durable. Pourtant, aucune mesure n’a été prise pour remédier à ces graves violations. Chacun de ces logements est illégal au regard du droit international et constitue une promesse non tenue à l’égard du peuple palestinien.

À cet égard, l’Afrique du Sud appelle à l’application intégrale de la résolution 2334 (2016). En outre, nous demandons au Conseil de prendre des mesures contre ceux qui ont continuellement et ouvertement violé cette résolution et les résolutions antérieures du Conseil de sécurité. C’est la chose la plus juste et équitable à faire.

Le nombre stupéfiant de victimes civiles dans le territoire palestinien occupé, tel que rapporté par le Secrétaire général, est véritablement alarmant. Rien qu’en 2020, six enfants palestiniens ont été tués et 1 048 ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes. Comme indiqué au paragraphe 87 du rapport du Secrétaire général,

> « les enfants ne doivent pas être la cible de violences ou être mis en danger. Ils doivent bénéficier d'une protection spéciale contre toutes les formes de violence ».

Cela doit cesser. Les balles ne sont pas une riposte raisonnable ou proportionnée aux cailloux.

En outre, l'Afrique du Sud soutient pleinement l'appel lancé par M. Michael Lynk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, et par Mme Agnès Callamard, Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, en faveur d'une enquête impartiale et indépendante sur le meurtre d'Ali Ayman Abu Aliya, un garçon de 15 ans, par les Forces de défense israéliennes, alors qu'il ne présentait aucune menace de mort ou de blessure grave pour ces dernières.

Le nombre d'enfants en détention est tout aussi préoccupant. En effet, 157 enfants sont actuellement détenus en Israël, tandis que deux autres sont en internement administratif sans inculpation ni jugement.

L'Afrique du Sud réitère son appel au Conseil pour que les membres du Conseil qui le souhaitent puissent enfin effectuer la visite tant attendue dans le territoire palestinien occupé. Cela leur donnera l'occasion de constater par eux-mêmes les conditions, les difficultés et les défis auxquels le peuple palestinien est confronté au quotidien.

Au cours des derniers mois, plusieurs accords bilatéraux ont été salués comme des avancées pour la paix au Moyen-Orient. Cependant, ces accords transactionnels, qui n'incluaient pas la Palestine, une partie prenante importante dans la paix au Moyen-Orient, n'ont pas donné de résultats tangibles pour les personnes les plus touchées par l'occupation illicite. Les Palestiniens continuent de vivre sous occupation et sont privés de leurs droits civils et humains les plus fondamentaux.

Ces accords bilatéraux ne modifient pas le droit international ; ils ne modifient pas les résolutions du Conseil de sécurité. Bien que les plans d'annexion d'Israël aient été suspendus, l'annexion *de facto* se poursuit avec une activité de colonisation continue et accrue, comme nous l'avons déjà noté.

La situation à Gaza est extrêmement préoccupante. La maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions qui y sont associées ont exacerbé la détérioration de la situation humanitaire. Le secteur des soins de santé n'est pas en mesure de faire face à la demande accrue, et les patients dont la vie est menacée par des maladies autres que la COVID-19 se voient refuser l'autorisation de voyager pour recevoir des soins médicaux critiques. Nous appelons Israël à mettre fin à son traitement inhumain des citoyens de Gaza et à honorer ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève en tant que Puissance occupante.

À cet égard, nous félicitons l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ses dirigeants et son personnel pour leur dévouement et leur appui indéfectible au peuple palestinien dans des circonstances véritablement difficiles. La situation financière de l'Office est vraiment préoccupante, et nous appelons la communauté internationale à accroître son appui financier à l'UNRWA, qui est une bouée de sauvetage pour des millions de personnes.

Pour conclure ma déclaration à l'occasion de cette dernière réunion de l'Afrique du Sud sur la question de Palestine, je voudrais réitérer l'appui de longue date et dévoué de l'Afrique du Sud en faveur du droit de la Palestine aux libertés fondamentales, aux droits de l'homme et à l'autodétermination. L'Afrique du Sud continuera à tout mettre en œuvre pour soutenir le peuple palestinien et sa juste cause. Cela implique de

préconiser un dialogue politique entre les parties sur un pied d'égalité, basé sur des paramètres convenus au niveau international qui prennent en compte les besoins et les aspirations du peuple palestinien. Aucun plan ni aucune initiative de paix ne sera d'une quelconque utilité ou n'aura la moindre chance de réussir si toutes les parties au conflit ne sont pas incluses dans ces processus politiques dès le départ et en tant que partenaires égaux. Les conflits ne peuvent être résolus qu'en traitant chaque partie comme un élément de la solution future, et non comme un adversaire potentiel.

Annexe XIII

Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier M. Nickolay Mladenov de son précieux exposé et de ses efforts louables au service de la paix au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son seizième rapport (S/2020/1234) sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Le 29 novembre, la Tunisie a fièrement célébré, de concert avec la communauté internationale, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. À cette occasion, mon pays a réaffirmé son soutien indéfectible à la juste cause palestinienne et déclaré qu'il se tiendrait à jamais aux côtés du peuple palestinien frère dans sa défense de principe de ses droits légitimes, qui ne peuvent disparaître avec le temps. Le plus important de ces droits est le droit d'établir un État indépendant sur son territoire le long des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. En outre, à cette occasion, la communauté internationale a renouvelé, aux niveaux national, régional et international, son engagement à soutenir la juste cause palestinienne, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Contrairement au large soutien international en faveur de la solution des deux États sur la base des résolutions des organes de l'ONU et du mandat convenu, l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix persiste à notre grand regret, et la Puissance occupante continue de nier au peuple palestinien ses droits fondamentaux et de prendre des mesures unilatérales contraires au droit international, notamment l'expansion des activités de peuplement, la multiplication des démolitions de maisons, le déplacement de la population palestinienne et les efforts visant à couper la connexion géographique entre Jérusalem-Est et la Cisjordanie, menaçant ainsi sérieusement la solution des deux États et réduisant les chances de parvenir à un règlement pacifique.

Le facteur le plus important qui a encouragé les autorités d'occupation à poursuivre leurs hostilités contre les civils palestiniens non armés, leurs violations des droits de la personne en Palestine et leurs violations flagrantes du droit international est peut-être le fait que la communauté internationale ne leur demande pas véritablement de répondre de leurs actes.

Compte tenu des violations flagrantes commises par les occupants et de leurs pratiques racistes, la Tunisie appelle le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités et à faire le nécessaire pour mettre fin à ces violations et sauver la solution des deux États, notamment en contraignant Israël, Puissance occupante, à cesser immédiatement ses activités de peuplement et, conformément à la résolution 2334 (2016), à abandonner complètement et définitivement ses projets d'annexion de territoires et à mettre un terme à son occupation du territoire palestinien. La Tunisie appelle également la communauté internationale à assurer la protection de la population civile palestinienne et à faire pression sur le Gouvernement d'occupation pour qu'il mette fin aux restrictions imposées dans les territoires occupés et au blocus injuste de la bande de Gaza, qui menacent l'économie palestinienne d'effondrement et exacerbent les souffrances humaines, en particulier au vu du défi sans précédent posé par la pandémie.

Fidèle à son attachement à la paix en tant qu'option stratégique, la Tunisie renouvelle son soutien aux efforts déployés par la communauté internationale pour lancer des négociations sérieuses et crédibles selon un calendrier défini en vue d'établir une paix juste, globale et durable sur la base du droit international, des résolutions faisant autorité au niveau international et des paramètres convenus pour le

règlement de la situation. La Tunisie réaffirme que les Palestiniens doivent participer à l'ensemble des efforts ou initiatives destinés à régler le conflit et à instaurer la paix dans la région.

En conséquence, la Tunisie appuie l'initiative lancée par le Président palestinien, Mahmoud Abbas, tendant à la tenue d'une conférence de plénipotentiaires à laquelle participeraient toutes les parties prenantes, en vue d'entamer un processus de paix sur la base des principes établis. La Tunisie espère que cette initiative recevra le soutien qu'elle mérite de la part du Quatuor, du Conseil de sécurité et des parties prenantes, afin de jeter les bases de la tenue de cette conférence et de promouvoir ainsi la sécurité et la paix dans la région.

La Tunisie renouvelle son soutien au rôle vital que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue d'alléger les souffrances des réfugiés dans ses différentes zones d'opération et d'encourager la stabilité dans la région jusqu'à ce qu'une solution juste soit trouvée au problème des réfugiés palestiniens. La Tunisie exhorte tous les acteurs régionaux et internationaux à intensifier la réponse humanitaire afin d'aider le peuple palestinien à faire face aux effets de la pandémie et aux restrictions économiques imposées par les occupants.

Pour terminer, la Tunisie réaffirme que l'instauration d'une paix juste, globale et durable et la garantie de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient passent nécessairement par le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien occupé, conformément aux résolutions faisant autorité au niveau international, aux paramètres du processus de paix et à l'Initiative de paix arabe.

Annexe XIV

Déclaration de M[me] Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Mladenov, de son exposé. Comme d'autres l'ont fait avant moi, je voudrais rendre hommage au travail inlassable qu'il a mené pour désamorcer les tensions et faire avancer la paix entre les parties au conflit israélo-palestinien. J'attends avec intérêt de continuer à travailler avec Nickolay Mladenov dans le cadre de ses nouvelles fonctions et d'accueillir son successeur.

Je tiens tout d'abord à exprimer la tristesse du Royaume-Uni face à la mort de l'enfant palestinien Ali Ayman Abu Aliya survenue à la suite des affrontements entre les Forces de défense israéliennes et les civils palestiniens. Nous avons exhorté Israël à veiller à ce que son enquête soit rapide et complète. Malheureusement, la mort d'Abu Aliya n'est pas un événement isolé. Il est le dernier des 23 civils palestiniens à avoir été tués par les forces israéliennes en Cisjordanie cette année. Le nombre de victimes est inacceptable, et le Royaume-Uni continue d'exhorter les forces israéliennes à faire preuve de retenue dans l'utilisation des balles réelles et de la force potentiellement létale. Nous condamnons également le meurtre d'un civil israélien par un Palestinien au cours de la même période.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/1234), nous avons constaté tout au long de cette année de nouvelles activités de peuplement, notamment dans des zones très sensibles aux alentours de Jérusalem-Est. Nous avons observé le plus haut niveau de démolitions d'habitations et de structures palestiniennes depuis 2016 et la poursuite des expulsions de Palestiniens de leurs foyers. À Jérusalem-Est, des centaines de personnes sont en danger, notamment les huit familles qui risquent d'être expulsées de Silwan. La position du Royaume-Uni sur ces questions est claire et bien connue. Les colonies sont illégales en vertu du droit international. Elles constituent un obstacle à la paix et mettent en péril la viabilité physique de la solution des deux États. Les démolitions et les expulsions, à l'exception de quelques cas très rares, sont illégales au regard du droit international et causent des souffrances inutiles aux Palestiniens. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de mettre fin à ces politiques afin d'instaurer un climat de confiance avec les Palestiniens et d'encourager la poursuite du dialogue.

Cependant, comme le reconnaît la résolution 2334 (2016), les colonies de peuplement ne sont pas le seul obstacle à la paix. Le peuple israélien mérite de vivre à l'abri du fléau du terrorisme et de l'incitation à l'antisémitisme, qui compromettent gravement les perspectives d'une solution prévoyant deux États. Il est essentiel que les dirigeants palestiniens poursuivent leurs efforts de lutte en la matière. Nous condamnons également les violences perpétrées par les colons israéliens contre les Palestiniens. Les forces de sécurité israéliennes doivent fournir une protection appropriée à la population civile palestinienne.

Je voudrais mentionner l'appel lancé par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour obtenir des fonds supplémentaires. Le Royaume-Uni a contribué à hauteur de 51 millions de livres sterling, soit environ 69 millions de dollars, au budget de l'UNRWA en 2020 et a collaboré étroitement avec le Commissaire général. Nous appelons les États qui ont réduit leur financement ces dernières années à soutenir dès maintenant l'UNRWA. Nous devons faire tout notre possible pour répondre aux besoins immédiats des réfugiés dans toute la région,

préserver la stabilité et veiller à ce que les personnes dans le besoin ne souffrent pas. Nous sommes également conscients de la nécessité de travailler avec l'UNRWA à plus long terme pour lui donner une assise financière solide et durable.

Les récents accords arabo-israéliens ont montré que le dialogue pouvait triompher sur l'hostilité. En tant que communauté internationale, nous devons dès maintenant travailler avec les parties aux côtés du nouveau Gouvernement des États-Unis pour que les liens plus étroits et les avantages de ces accords de normalisation soient également étendus aux Palestiniens. Nous demandons instamment aux dirigeants israéliens et palestiniens d'entamer également un dialogue politique dans le but de mettre fin à l'occupation et de concrétiser la solution des deux États.

En conclusion, les mesures unilatérales ne permettront pas d'instaurer la paix ; un règlement du conflit doit être négocié directement et refléter les intérêts religieux et nationaux des peuples israélien et palestinien. Un compromis sera nécessaire de la part des deux parties. Le Royaume-Uni reste convaincu que la solution des deux États est la seule solution viable à long terme. C'est la seule façon de mettre définitivement fin au conflit arabo-israélien et de préserver l'identité juive et démocratique d'Israël. Alors que nous entamons une nouvelle année et une nouvelle ère pour la région, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour aider les dirigeants israéliens et palestiniens à concrétiser cette paix pour leurs deux peuples.

Annexe XV

Déclaration de Mme Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Nous lui sommes incroyablement reconnaissants des services dévoués et honorables qu'il a rendus pendant plus de cinq ans en sa qualité de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ; les efforts assidus qu'il a déployés pour contribuer au règlement de ce conflit ont été extrêmement précieux. Nous lui souhaitons plein succès alors qu'il quitte Jérusalem, et je me réjouis de le voir dans les prochains jours et de travailler avec lui dans le cadre de ses prochaines fonctions.

Au moment où cette année touche à sa fin, je voudrais réfléchir aux progrès que nous avons réalisés jusqu'à présent et à la manière dont ces progrès ont permis d'infirmer un certain nombre d'hypothèses qui encadraient notre réflexion sur la paix au Moyen-Orient et qui faisaient obstacle à l'amélioration de la situation. L'examen du conflit entre les Israéliens et les Palestiniens dans cette enceinte remonte aux tout premiers jours de l'existence du Conseil de sécurité. Depuis 1948, les efforts pour régler le conflit ont été légion, mais, globalement, ils ont tous échoué. Ces approches, vieilles de plusieurs décennies, ont non seulement échoué, mais elles ont également entravé la coopération et la croissance économiques dans la région et ont surtout empêché les Israéliens et les Palestiniens de nouer des relations amicales.

Conscient de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions, le Président Trump a présenté une nouvelle vision audacieuse pour la paix au Moyen-Orient – un plan réaliste et détaillé visant à régler le conflit israélo-palestinien, tout en donnant aux Israéliens, aux Palestiniens et à des millions d'autres personnes dans la région à la fois plus de sécurité et plus de prospérité. Dans le cadre de la vision de paix du Président Trump, Israël s'est s'engagé à œuvrer en faveur d'une solution prévoyant deux États lors d'un événement dont ont été témoins d'autres nations arabes, notamment les Émirats arabes unis et Bahreïn, qui ont assisté à la présentation initiale de cette vision. Poursuivant sur cette lancée, le Président a ensuite négocié, en août, un accord historique visant à normaliser les relations entre les Émirats arabes unis et Israël, désormais connu sous le nom d'Accords d'Abraham – le premier accord de ce type entre Israël et un pays arabe depuis 1994.

Le mois suivant, Bahreïn est venu rejoindre les Émirats arabes unis pour signer la déclaration des Accords d'Abraham à la Maison Blanche, s'engageant à échanger des ambassadeurs et déclenchant toute une effervescence, notamment les premiers vols directs entre ces pays, ainsi que des initiatives de coopération dans un large éventail de secteurs, chacune d'elles constituant une avancée majeure dans l'instauration d'une paix durable et chaleureuse dans la région. En octobre, le Soudan et Israël ont également convenu de mettre fin à l'état de belligérance entre eux, étendant ainsi la portée des Accords d'Abraham au continent africain. Enfin, le 10 décembre, le Maroc a annoncé qu'il allait reprendre ses relations diplomatiques avec Israël et étendre sa coopération économique et culturelle pour favoriser la stabilité régionale. En moins de quatre mois, quatre États ont noué des relations diplomatiques avec Israël, ouvrant ainsi la voie à une collaboration encore plus importante qui contribuera à la prospérité envisagée dans le plan de paix du Président Trump.

Pendant des décennies, l'hypothèse dominante a été que le monde ne verrait les relations internationales avec Israël se normaliser qu'après le règlement du conflit israélo-palestinien, mais nous avons prouvé que cette hypothèse était fausse. Au lieu de cela, les entrepreneurs israéliens se rendent désormais régulièrement à Dubaï et à Manama pour étudier les perspectives économiques qui profiteront à tous leurs citoyens, tandis que les entrepreneurs émiriens et bahreïniens voyagent librement

en Israël poursuivant les mêmes objectifs. Ces échanges économiques sont un point positif dans une économie mondiale assombrie par le conflit régional et la maladie à coronavirus (COVID-19).

Par ailleurs, pendant des décennies, le règlement du conflit israélo-palestinien n'a que très peu progressé, les parties continuant à recourir par réflexe aux mêmes discours ressassés encore et encore et à camper sur les mêmes positions endurcies. Aujourd'hui, nous voyons des exemples concrets et réels d'instauration de véritables liens économiques et culturels. Par conséquent, nous devons tous, au sein du Conseil de sécurité, réfléchir longuement et sérieusement à ce que nous avons pu manquer ou mal interpréter au fil des ans.

Nous encourageons une fois de plus nos partenaires régionaux et les membres du Conseil à examiner attentivement la vision de paix des États-Unis. Nous continuons d'exhorter les Palestiniens à examiner les possibilités offertes par cette vision, ainsi qu'à négocier avec Israël et à présenter leurs objections dans le cadre de pourparlers directs fondés sur cette vision. Un accord de paix apporterait aux Palestiniens un appui économique et des investissements dont le besoin se fait cruellement sentir et ouvrirait un monde de possibilités encore plus vaste – pour les Palestiniens, les partenaires régionaux et le monde entier. Nous avons hâte de voir le jour, prochain espérons-le, où le Conseil de sécurité n'aura plus besoin de débattre de cette question.

La semaine dernière, les communautés juives d'Israël et du monde entier ont célébré Hanoukka, le festival des lumières, et un arbre de Noël brille de mille feux sur la place de la Mangeoire, dans la basilique de la Nativité. J'espère que dans l'obscurité de l'hiver, et dans le contexte d'une pandémie mondiale et d'un nombre beaucoup trop élevé de conflits dans le monde, nous, en tant que Conseil, et de manière plus générale la communauté internationale, qui représente tant de traditions religieuses et culturelles, embrasserons la lumière représentée par les Accords d'Abraham. Puissions-nous tous travailler ensemble pour chercher les moyens de faire en sorte que cette lumière se propage à d'autres nations.

Annexe XVI

Déclaration de M. Pham Hai Anh, Représentant permanent adjoint du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais remercier M. Nickolay Mladenov de son dernier exposé, et en particulier des efforts inlassables qu'il a déployés et du dévouement dont il a fait preuve pendant plus de cinq ans en sa qualité de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Je lui souhaite tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions, alors que la Libye se trouve à un tournant décisif.

Alors que l'année 2020 touche à sa fin, nous nous trouvons malheureusement dans la même situation inquiétante. Mois après mois, trimestre après trimestre, les informations que nous recevons indiquent que peu de progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Malgré quelques signes positifs récents concernant la coopération entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien, nous voyons que la plupart des dispositions de la résolution continuent d'être violées.

L'expansion des colonies de peuplement s'est poursuivie à un rythme alarmant tout au long de l'année. On remarquera que la moitié de ces nouveaux logements se situe dans des localités reculées, au cœur de la Cisjordanie occupée, entravant la création d'un futur État palestinien d'un seul tenant. Nous sommes particulièrement préoccupés par le projet de construction de 3 500 logements dans la zone E1, lieu stratégique. S'il se concrétisait, ce projet compromettrait gravement la possibilité d'instaurer un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États.

Nous tenons à réaffirmer notre position selon laquelle la construction par Israël de colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016). Nous nous associons à de nombreux autres États Membres de l'ONU pour demander au Gouvernement israélien d'arrêter immédiatement la progression de toutes ses activités de peuplement.

Nous sommes également préoccupés par la poursuite des démolitions et des confiscations de structures palestiniennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Le mois dernier, la Puissance occupante a procédé à la plus grande opération de démolition en Cisjordanie depuis plusieurs années, n'épargnant même pas les écoles et les infrastructures de base. Les pétitions et les appels contre les démolitions, qui se multiplient depuis des décennies, continuent d'être rejetés. Nous demandons aux autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à ces activités, conformément à la résolution 2334 (2016).

Bien que la situation ne se soit pas aggravée ces derniers mois, nous restons préoccupés par la violence perpétrée dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, et notamment par les affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes, et par la violence liée aux colons. Les actes de violence quotidiens menacent de creuser le fossé entre les parties et d'éroder les espoirs de négociation et de dialogue.

Nous appelons les parties à s'abstenir de prendre des mesures ou de faire des déclarations qui pourraient compliquer la situation et entraver les négociations et le dialogue. Nous saluons également toutes les initiatives de coopération internationale susceptibles de contribuer à une issue juste, durable et viable au processus de paix au Moyen-Orient fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Nous restons profondément préoccupés par les conditions de vie difficiles et la situation humanitaire de millions de Palestiniens, en particulier les femmes et les enfants, dans tout le Territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza. Nous tenons également à redire notre ferme appui au travail entrepris par les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, nous nous félicitons du récent lancement du plan de réponse humanitaire visant à répondre aux besoins humanitaires des Palestiniens en 2021, et nous invitons instamment les membres de la communauté internationale à respecter les engagements du plan et à apporter un appui supplémentaire à sa mise en œuvre.

Pour conclure, le Viet Nam voudrait réaffirmer son appui indéfectible à la lutte légitime du peuple palestinien et à ses droits inaliénables. Nous appuyons fermement la solution des deux États, y compris la création de l'État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale, dans le cadre d'une coexistence pacifique aux côtés de l'État d'Israël, avec des frontières sûres et internationalement reconnues sur la base de celles d'avant 1967, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).